

La Corriveau (Québec 1733-1763) – Marion du Faouët (Bretagne 1717-1755). Regards croisés sur deux destins parallèles

Lacourcière, Luc. *La Corriveau. La formation d'une légende.*

Édition préparée par Bertrand Bergeron et Jean-Pierre Pichette. Québec, Presses de l'Université Laval, « Les Archives de folklore » 32, 2017, 194 p. Ill. ISBN 978-2-7637-3792-8

Fañch Postic

Volume 16, 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1051332ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1051332ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Postic, F. (2018). La Corriveau (Québec 1733-1763) – Marion du Faouët (Bretagne 1717-1755). Regards croisés sur deux destins parallèles / Lacourcière, Luc. *La Corriveau. La formation d'une légende.* Édition préparée par Bertrand Bergeron et Jean-Pierre Pichette. Québec, Presses de l'Université Laval, « Les Archives de folklore » 32, 2017, 194 p. Ill. ISBN 978-2-7637-3792-8. *Rabaska*, 16, 190–198. <https://doi.org/10.7202/1051332ar>

La Corriveau (Québec 1733-1763) – Marion du Faouët (Bretagne 1717-1755). Regards croisés sur deux destins parallèles

FAÑCH POSTIC

Membre associé au Centre de recherche bretonne et celtique
Université de Bretagne occidentale, Brest

On connaît l'apport de Luc Lacourcière à l'étude du chant et du conte populaires francophones au Canada, sans doute moins à celle d'un autre genre de la littérature orale qu'est la légende. De son vivant, en raison notamment de ses activités particulièrement prenantes d'enseignant, il n'a pas publié de livre à titre personnel ; c'est pourquoi on ne peut que saluer l'initiative de Bertrand Bergeron et de Jean-Pierre Pichette, qui fut en outre son disciple, d'avoir entrepris de réunir en volume, dans la collection « Les Archives de folklore » que Lacourcière avait lui-même créée en 1946, différents articles ayant trait à la légende de la Corriveau. C'était même là « sa » légende, comme l'indique le titre de l'avant-propos de Jean-Pierre Pichette, tant la fameuse engagée du XVIII^e siècle l'avait visiblement fasciné.

Le sous-titre de l'ouvrage, *La formation d'une légende* – qui n'est pas sans rappeler *La Formation des légendes* (1910) d'un Arnold Van Gennep que Lacourcière prend « en coulisse » pour guide – m'a immédiatement mis l'eau à la bouche : cette question m'intéresse en effet depuis longtemps, ayant notamment fait partie d'un groupe d'étudiants d'ethnologie de l'Université de Brest qui, dès 1980, avait répondu au premier appel d'offre de la Mission du patrimoine ethnologique pour conduire une réflexion théorique sur la légende comme genre¹. Dans notre rapport² nous mentionnions une parole

1. Programme mené de septembre 1980 à décembre 1981, avec Sylvette Denèfle, Denis-Michel Boëll et Michel Oiry, sous l'égide de la Société d'ethnologie bretonne alors présidée par Donatien Laurent.

2. On en trouvera la synthèse dans l'intervention que fit, au nom du groupe, Denis-Michel Boëll à Grenoble lors des journées en hommage à Charles Joisten, *Le Monde alpin et rhodanien*, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, vol. 10, 1982, p. 117-121. C'est une réflexion que j'ai poursuivie dans « Conte ou légende ? » et « Deux siècles de légendes bretonnes », introduction à *Les Œuvres de François Cadic. Contes et Légendes de Bretagne ; Les récits légendaires*, vol. I, Rennes, Presses universitaires de Rennes [PUR] / Terre de Brume, 2000, p. 9-83.

que Marie-Louise Tenèze plaçait dans la bouche de Luc Lacourcière et qui nous paraissait très pertinente pour distinguer les deux grands genres de la prose narrative : « Quand je recueille des contes, tout le monde écoute le conteur ; quand je recueille des légendes, tout le monde parle. »³ Spécialiste de la légende, Linda Dégh parlait à juste titre d'une forme « polyphonique » de la légende⁴.

Les trois articles de Lacourcière, parus en 1968, 1969 et 1973 dans les *Cahiers des Dix*, livrent les résultats d'une enquête des plus minutieuses, dont l'objectif est de « démêler l'écheveau du triple destin, historique, légendaire et littéraire de cette passionnante énigme » (p. 40), et distinguent trois phases dans le destin de la Corriveau : le premier article relate tout ce que la documentation disponible permet de connaître de son histoire, une étude d'autant plus novatrice que Lacourcière peut se servir des registres des deux procès qui viennent d'être retrouvés à Londres en 1947 ; le second montre comment (jusqu'à 1947) la littérature s'empare du personnage, empruntant parfois à la tradition orale qu'en retour elle contribue à influencer et nourrir ; le troisième dresse un inventaire des mentions de la Corriveau dans les écrits postérieurs à 1947 et, surtout, aborde sa « présence » dans le légendaire jusqu'à 1970. Les travaux de Lacourcière sur le cas particulier et exemplaire de Marie-Joseph Corriveau n'ont été connus, hors du Québec, que de trop rares spécialistes ; c'est dommage, car ce « cas d'école » était de nature à faire réfléchir aux différentes étapes de « la formation d'une légende » et aurait pu, à l'évidence, servir de modèle à l'étude d'autres figures qui ont marqué les esprits et auxquelles littérature ou traditions orales ont assuré une belle notoriété posthume.

Si l'ouvrage fait référence, entre autres, à Hélène Jégado (p. 31) – « La Jégado » –, célèbre empoisonneuse qui a défrayé la chronique judiciaire bretonne au XIX^e siècle, le « triple destin » de Marie Joseph Corriveau me paraît offrir de singulières similitudes avec celui d'une autre héroïne bretonne, Marie-Louise Tromel, plus connue comme Marion du Faouët, du nom de la commune morbihannaise où elle était née, ou comme Marionnic (petite Marion). En 2009, Brice Évain lui a consacré un excellent mémoire de Master en histoire où il l'associe à une autre personnalité marquante qui a vécu non loin du Faouët, le marquis de Pontcallec (1679-1720)⁵. Accusé de

3. Marie-Louise Tenèze, « Introduction à l'étude de la littérature orale : le conte », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 24, 1969, p. 1107. Sur cette spécialiste du conte français, voir la nécrologie qu'a rédigée Josiane Bru, « Marie-Louise Tenèze (1922-2016) », *Rabaska*, vol. 15, 2017, p. 204-206.

4. Linda Dégh et Andrew Vázonyi, « Legend and Belief », *Folklore Genres*, Austin, University of Texas Press, 1976, p. 293.

5. Brice Évain, « Deux héros de Bretagne : le marquis de Pontcallec et Marion du Faouët. Histoires et mémoires », Université de Rennes 2. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00637672/document>.

conspiration contre le Régent, ce dernier, décapité à Nantes, a connu lui aussi une « seconde vie » : il est, notamment, le sujet d'une *gwerz* (complainte) qui a largement contribué à lui donner une belle popularité posthume⁶ confortée, en 1975, par le succès du film *Que la fête commence* de Bertrand Tavernier⁷. Là encore, l'histoire et la tradition orale dressent des portraits bien divergents d'un même personnage : si la chanson, comme le film, en fait un héros, « un symbole d'insoumission et un martyr des libertés bretonnes⁸ », les archives en livrent un visage bien plus sombre. Concernant Marion du Faouët, Brice Évain synthétise ainsi sa problématique :

Récit en trois temps, le premier, dans l'anémie totale des analyses et des histoires écrites, nous montrera une Marion toute entière imprégnée d'imaginaire, érigée dans le chaud logis de la tradition ; puis deuxième temps, deuxième chapitre, nous verrons l'apport de l'histoire, l'apport de l'écrit pour la figure de Marion – plus encore, les bouleversements profonds qu'elle entraîne, l'abolition lente de la tradition. Enfin, nous apercevrons le mythe de Marion à l'œuvre, sa concrétion finale dans des motifs que nous nous efforcerons de définir.⁹

Voilà qui n'est pas sans rappeler la trilogie de Luc Lacourcière.

Les parallèles ne manquent pas en effet entre les deux héroïnes : ce sont d'abord deux femmes qui ont vécu sensiblement à la même époque : 1733-1763 pour la Corriveau, 1717-1755 pour Marion du Faouët. Chef d'une bande de brigands ayant sévi pendant une dizaine d'années, elle revendique le surnom de Marie Finefont (la foncièrement fine) qui laisse supposer que la ruse et l'intelligence sont parmi ses qualités premières. Objet, dès 1747, d'un premier procès à la suite duquel son concubin est pendu à Rennes, Marion est, quant à elle, fustigée et marquée au fer rouge. Malgré un bannissement, elle regagne les environs du Faouët et reprend ses activités de brigandages. Arrêtée, elle bénéficie de l'étonnante clémence des juges de Vannes. Emprisonnée une nouvelle fois à Quimper, elle parvient à s'enfuir. Condamnée, par contumace, à être pendue, elle l'est « par effigie » en octobre 1753. Reconnue à Nantes en octobre 1754, elle est transférée à Quimper. Soumise à la question ordinaire et extraordinaire, elle est exécutée par pendaison le 2 août 1755.

La Corriveau et Marion du Faouët ont donc toutes deux été pendues à la suite d'un second procès : si, après son exécution sur la place publique à Quimper, Marion du Faouët ne verra pas son corps exposé dans une cage

6. Joël Cornette, *Le Marquis et le Régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Taillandier, 2008. La complainte, qui évoque la mort de Pontcallec fait l'objet, en postface à l'ouvrage, d'une belle étude par Éva Guillourel, illustrée par un CD réunissant 16 versions de la chanson.

7. Avec Jean-Pierre Marielle dans le rôle du marquis de Pontcallec.

8. Quatrième de couverture de l'ouvrage de Joël Cornette.

9. Brice Évain, *op. cit.*, p. 267. En 2014, il actualise sa problématique dans « La seconde vie de Marion du Faouët », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 121, n° 1, p. 85-113 : <http://journals.openedition.org/abpo/2731> ; DOI : 10.4000/abpo.2731.

de fer comme celui de la Corriveau, cela ne l'empêchera pas de jouir d'un étonnant destin posthume. Comme la Corriveau, elle connaît d'abord une longue période où l'écrit n'en parle pas, si ce n'est une brève évocation en 1839. Mais, comme pour son égale québécoise, son souvenir se transmet par la tradition orale. Bien que les récits légendaires qui nous sont parvenus par le biais de l'écrit ne soient finalement ni très nombreux ni très explicites, ils sont unanimes pour nous dresser un portrait peu amène de Marion du Faouët : s'ils la décrivent comme très intelligente, douée d'une grande beauté soulignée par la rousseur flamboyante de sa chevelure, ils la montrent usant de ses charmes physiques ou magiques pour obtenir la clémence des juges, amadouer la maréchaussée ou les geôliers, échapper aux arrestations et s'évader de sa prison. Ils en font même une sorcière dont les cheveux permettent de scier les barreaux de sa prison ! On la dit en outre empoisonneuse, meurtrière en série, comme la Corriveau, à propos de laquelle Bertrand Bergeron écrit (p. 25) : « La tradition orale, quant à elle, demeure invariablement braquée sur le côté noir de la légende. [Elle est] “une marricide”, une sorcière, une empoisonneuse, une infanticide, une prostituée ». Débauchées, cruelles, meurtrières, suppôts du diable, pas surprenant qu'après leur mort, la tradition orale en fasse des fantômes qui reviennent hanter les lieux où elles ont vécu et sévi. Elles deviennent toutes deux des croquemitaines dont on menace les enfants pas sages.

En Bretagne, la tradition orale se manifeste généralement sous la forme de *gwerzioù*, plaintes à caractère historique¹⁰. Si d'ordinaire, comme pour le marquis de Pontcallec, nous disposons d'une multiplicité de versions sur un même événement, une seule nous est parvenue à propos de Marion du Faouët, recueillie à Pluvigner par l'abbé François Cadic et publiée par ses soins en 1907. Elle conforte l'image d'une femme rusée et cruelle. Condamnée à être pendue, la corde se rompt grâce à son souffle de sorcière. Bien loin de la réalité historique, Marion et ses compagnons finissent aux galères. Une seule version ne peut évidemment nourrir une étude approfondie dont l'exemple demeure celle que l'ethnologue Donatien Laurent a menée sur une *gwerz* relatant la mort du jeune Louis Le Ravallec, au Faouët en 1732, à l'époque même où y vivait Marie Tromel ! Confrontant les minutes du procès conservées aux Archives départementales aux très nombreuses versions orales d'une *gwerz* encore chantée dans les années 1960, l'ethnologue parvient, contrairement aux juges du Faouët, à résoudre une affaire qui se révèle être un crime passionnel.

La *gwerz*, conclut Donatien Laurent, se pose en gardienne de la mémoire sociale. Elle préserve et transmet sa vérité. [...] Contemporaine de l'événement, suscitée

10. Sur la *gwerz* et l'histoire, voir la brillante thèse d'Éva Guillourel, publiée sous le titre *La Complainte et la plainte. Chansons, justice, cultures en Bretagne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes-Brest, PUR/Dastum/Centre de recherche bretonne et celtique, 2010.

par l'émotion populaire et nourrie des rumeurs qui circulent, elle dit l'essentiel de ce qu'elle croit vrai dans une langue simple et imagée, concrète et colorée, mais se garde de toute précision superflue... ou dangereuse. [...] Composée et transmise oralement, vivant et se développant en marge de la culture officielle, elle se répand *partout où* le récit qu'elle livre intéresse et émeut le public, et *tant qu'*elle conserve pour lui activité et vérité.¹¹

Une réflexion qui fait écho à ce qu'écrit Bertrand Bergeron à propos de la légende (p. 153).

Plus de deux siècles et demi après les faits, le souvenir de Pontcallec et de Le Ravallec sont donc restés bien présents par le chant, comme celui de la Corriveau et de Marion du Faouët s'est maintenu dans des récits légendaires ou littéraires. Il faut attendre 1846 pour que s'ouvre le destin littéraire de Marion du Faouët, sous la forme d'une nouvelle parue dans la revue *Mosaïque de l'Ouest* où sa cruauté légendaire fait place à un étonnant sens de la justice qui en fait une sorte de Cartouche breton ! « La tradition savante lui cherche des excuses et tente de la réhabiliter » : ce qu'écrit Bertrand Bergeron à propos de la Corriveau peut, une nouvelle fois, s'appliquer à Marion du Faouët. Toutes deux reviennent donc à la une grâce aux travaux d'érudits et d'écrivains qui sont aussi hommes de lois : mais est-ce finalement si surprenant ? En 1863, Aubert de Gaspé, ancien avocat et shérif – qui passera toutefois par la case « prison » –, offre une nouvelle vie à la Corriveau dans *Les Anciens Canadiens*. En 1884, l'historien Julien Trévédy, juge au tribunal de Quimper, rouvre le dossier Marion du Faouët dans le *Bulletin de la société archéologique du Finistère*¹². À la différence d'Aubert de Gaspé, qui ne peut guère s'appuyer sur des traces archivistiques, Trévédy dispose de documents qui lui permettent d'établir une chronologie assez précise des faits. Les archives lui livrent de Marion du Faouët un portrait sensiblement différent de celui véhiculé par une tradition orale qu'il a d'ailleurs lui-même entendue dans son enfance et dont il fait état : ce n'est plus la cruelle criminelle à la vie dissolue, mais un voleur qui dépouille les riches pour donner aux pauvres. En 1889, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*¹³, il accentue encore ce côté Robin des bois. Loin du diable en jupon de la tradition orale, le personnage devient plutôt sympathique. « J'ai essayé, écrit Trévédy, dans cette étude faite sur des documents authentiques, de montrer Marion du Faouët sous son vrai jour. Elle descend du piédestal sanglant que la tradition lui a dressé ; mais, si ces pages parviennent au Faouët, combien d'incrédules n'y trouveront-elles pas ? » En 1908, Jean Lorédan, homme de lettre, publie

11. Donatien Laurent, « La Gwerz de Louis Le Ravallec », *Arts et traditions populaires*, janvier-mars 1967, p. 19-79.

12. Julien Trévédy, *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, Tome xi, 1884, p. 70-143.

13. Julien Trévédy, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, Tome ii, 1889, p. 362.

dans la *Nouvelle Revue*, « Marion du Faouët, chef de voleurs (d'après des documents inédits, 1740- 1755) », avant de faire paraître en 1909 *La Grande Misère et les voleurs au XVIII^e siècle. Marion du Faouët et ses associés*, un ouvrage qui élargit le propos. Régulièrement réédité (1933, 1956 et 1997), il conforte et installe durablement l'image d'une Marion révoltée contre la misère. C'est un sort très comparable que connaît la Corriveau après la parution de *Les Anciens Canadiens* d'Aubert de Gaspé, ouvrage qui connaît lui aussi un beau succès et sera régulièrement réédité. Ces publications vont à leur tour nourrir nombre d'œuvres littéraires, alimenter des *scenarii* de films ou de documentaires, inspirer des œuvres d'art, servir de sources pour des spectacles où l'image des deux héroïnes se renverse définitivement : « On la dépeint, écrit Bertrand Bergeron à propos de la Corriveau, comme une pauvre victime de la condition féminine d'une époque obscurantiste et son crime apparaît à la fois comme une revendication de la libre disposition de sa personne et un geste de légitime défense contre les violences répétées de Louis Dodier ». Cette « rédemption » n'est toutefois pas sans conséquence : « le commerce s'est emparé de son nom. Elle fait vendre, en conséquence on se sert d'elle. Consécration suprême, la bibliothèque de Saint-Vallier porte désormais son nom, signe manifeste qu'on ne la perçoit plus, dans certaines catégories sociales, comme la criminelle que la tradition orale se plaît à noircir. La légende a définitivement dévoré celle qui l'a inspirée. » (p. 31).

Comme la Corriveau, Marion devient une femme rebelle, pionnière du féminisme et de la libéralisation des mœurs, une image reprise et développée après 1960 dans trois nouvelles publications : un roman, *La Marion du Faouët* par Yvonne Chauffin (1960), une pièce de théâtre, *Marion du Faouët. La catin aux cheveux rouges* de Colette Hélard-Cosnier (1975), et un roman historique, *Marion du Faouët et ses brigands : une étrange beauté* par Jean Rieux et Lice Nédélec (1976). Elle y devient le type de la femme qui défend ses droits dans un monde d'hommes, qui sait se libérer du poids de l'ordre établi, de la religion, des codes moraux (liberté sexuelle). Elle s'affirme aussi comme « bandit social » à l'égal de Mandrin et de Cartouche, deux héros français du XVIII^e siècle, et devient même, au fil du temps, la brigade la plus célèbre de Bretagne. Sa notoriété s'accroît encore après la diffusion en 1997, sur France 2, chaîne nationale, d'un téléfilm en deux parties, *Marion du Faouët, chef de voleurs*¹⁴. Comme la Corriveau elle est même héroïne d'ouvrages pour la jeunesse !

Si la bibliothèque de Saint-Vallier a pris le nom de la Corriveau, des rues sont, en Bretagne, dédiées à Marion du Faouët (ou à Marie Tromel) : à Quéven (Morbihan), Thorigné-Fouillard et Lécousse (Ille-et-Vilaine), à Quimper

14. *Marion du Faouët, chef de voleurs*, réalisé par Michel Favart, avec Carole Richert dans le rôle de Marion.

(ville qui avait pourtant vu son exécution !) et Carhaix (Finistère). En 1998, « Marion du Faouët » est même le nom retenu pour une crèche collective qui, à Rennes, se situe dans une « Allée Marion du Faouët ». Le Faouët, sa ville natale, se montre plus discrète, même si, en 1980, le nouveau bagad de la ville se choisit le nom de *Marionick*. En 2001 et 2005, elle y est toutefois sujet de spectacles, comme à nouveau en 2017 qui marque le tricentenaire de sa naissance. 2017 livre aussi des traces plus insolites de sa présence : dans la nuit du 6 au 7 février, les murs de la mairie du Faouët, de différentes banques ou établissements d'assurances, ou encore la Poste, l'école de musique sont recouverts d'inscriptions « Marion ni oubli ni pardon », « Marion ne vous oublie pas », « Marion ne vous épargne pas », « Toujours là Marion ». L'inscription « 1917-2017 Marion ar Faoued » est, sans doute, un savant mélange entre son année de naissance et la révolution russe d'octobre 1917 à laquelle peut faire penser le mot breton « *dispac'h* » (révolution) qui, sur différentes façades, côtoie des signes anarchistes.

Trois siècles après sa naissance, Marion, devenue révoltée et justicière, est donc toujours bien ancrée dans les esprits, tout comme l'est Marie-Josephte Corriveau dont Lacourcière fait d'ailleurs de la « Présence » le titre du troisième volet de son triptyque où il étudie son destin légendaire. La légende de la Corriveau, dont il classe et analyse les motifs, permet à l'ethnologue de pointer les principales caractéristiques de la légende comme genre :

La forme que prennent les témoignages, écrit-il, est très généralement celle de la conversation. Un dialogue s'engage entre l'enquêteur et son informateur, parfois aussi avec les autres personnes présentes. Car n'importe qui peut propager des légendes, soit pour compléter l'information du témoin principal, soit même pour le contredire. La variabilité est une caractéristique fondamentale de la légende, chacun rapportant ce qu'il croit être le plus vrai, ce que les anciens lui ont dit ou ce qu'il a retenu. Exceptionnellement la légende prend la forme d'un récit continu, structuré comme l'est le conte, précisément lorsque le témoin est aussi un conteur de contes. Ordinairement, à l'inconstance de la forme correspond aussi une certaine fluidité du contenu autour d'un noyau central et de quelques thèmes secondaires. D'où le caractère fragmentaire de la plupart des versions, quelques-unes n'étant même que des bribes. Un détail cependant se retrouve presque toujours au début ou à la fin de chaque témoignage, c'est la référence à une source personnelle d'information pour bien montrer la sincérité de ce que l'on raconte. (p. 134).

Cette réflexion fort pertinente est reprise et prolongée de belle manière en annexe de l'ouvrage où, dans « La Corriveau réactualisée », Bertrand Bergeron montre d'emblée les relations ambiguës entre oral et écrit. « Légende », c'est d'abord le latin « *legenda* », « ce qui doit être lu ». Il insiste aussi, à juste titre, comme Lacourcière, sur le fait que la légende est d'abord présentée comme

un récit dont les acteurs et témoins sont connus et au besoin nommés : leur bonne foi ne peut guère être mise en doute et l'on pourrait vérifier au besoin !

La légende, écrivait déjà le folkloriste breton Anatole Le Braz, est un produit local : on l'a vue germer, croître, s'épanouir. Elle est perpétuellement en voie de formation et de transformation : elle est vivante. Les acteurs qu'elle met en scène, chacun les connaît ou les a connus. Ce sont des gens du canton, de la paroisse, ce sont vos proches, c'est vous-mêmes. Ce qui leur arrive peut arriver à n'importe qui, et dans les mêmes circonstances, et dans les mêmes lieux. Car le cadre aussi est réel : vous l'avez sous les yeux, à votre porte.¹⁵

Les résultats sont des « histoires vraies » ou « histoires arrivées » comme les appelle joliment Marie-Louise Tenèze¹⁶, caractérisées par une proximité dans l'espace et dans le temps qui leur confère une actualité, un caractère vivant. « Ce n'est pas une légende, mais un fait vécu arrivé vrai », confirme Bertrand Bergeron reprenant la formule de ses informateurs (p. 152), ce qui, écrit-il, ne manque pas de dérouter « ceux dont le commerce avec les récits de croyance se résume à la fréquentation d'auteurs confirmés tels Aubert de Gaspé, Fréchette, Beaugrand et consorts. » (p. 153).

En raison de la relative imprécision de leur forme, de leur « caractère fragmentaire » souligné par Lacourcière, de leur « manque d'épaisseur » (*Kargheit*) pour reprendre le mot de Bausinger qui en fait le trait le plus caractéristique du genre¹⁷, beaucoup de collecteurs ou d'écrivains n'ont pas hésité, en passant à l'écrit, à mettre du leur dans les récits qu'ils publient. Il est alors bien difficile de faire la part des choses à l'exemple des nombreux écrits qui ont trait à la Corriveau, à commencer par celui d'Aubert de Gaspé. En outre, désormais figé dans le passé par l'écrit d'un ouvrage, mais toujours ancré dans un territoire, le légendaire devient souvent un simple élément de patrimoine. Or il convient de garder à l'esprit que ce qui nous paraît aujourd'hui relever d'un temps révolu, était bien vivant au moment où il a été consigné, et n'aurait pas manqué, au fil de la transmission orale, de s'adapter aux aspirations et aux goûts de la société dans laquelle il avait cours. « La date exacte des événements n'a pas été retenue par la tradition orale. La tendance générale est de la rapprocher plutôt que de l'éloigner de notre époque », note Lacourcière (p. 124), ce dont témoignent les pièces 3036b et 3357 du corpus proposé en annexe d'après les enquêtes menées par Jean-Pierre Pichette auprès de collégiens (p. 155-165). Elles montrent que, même si la légende de la Corriveau semble désormais se conjuguer le plus souvent au passé (« Il était une fois... »), elle se voit encore parfois réactualisée, rajeunie. C'est bien le propre de la tradition orale de ne plus

15. Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort chez les Bretons armoricains*, Paris, 1902, p. LIII.

16. Marie-Louise Tenèze, *L'Aubrac*, Tome v, Paris, CNRS, 1975, p. 116.

17. Marie-Louise Tenèze, art. cit., p. 1108.

transmettre ce qui, à défaut de conserver un sens et une fonction, n'en retrouve pas de nouveaux : elle peut même disparaître à jamais. Seuls des collecteurs, des historiens et des écrivains nous en gardent alors une trace, mais par le biais savant et déformant de l'écrit. Désormais les traces peuvent également être sonores, tels les récits légendaires de la Corriveau enregistrés par Luc Lacourcière lui-même ou par Jean-Pierre Pichette, dont on retrouve quelques exemples transcrits dans le présent ouvrage.

La Corriveau. La formation d'une légende vient donc judicieusement rendre justice à un travail exemplaire dans tous les sens du terme. Et si « la dette que le Québec doit à Luc Lacourcière est, selon Bertrand Bergeron, de celle qui ne peut s'acquitter » (p. 36), le présent ouvrage contribuera assurément à l'alléger quelque peu.